

Investissement dans le logement abordable pour 2014-19 – Entente de prolongation

Rapport annuel sur les résultats de 2018-19

Investissement dans le logement abordable pour 2014-2019 – Entente de prolongation
Rapport annuel sur les résultats de 2018-19

En 2014, les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick ont annoncé un investissement combiné de 78 millions de dollars aux termes d'une prolongation de l'entente concernant l'investissement dans le logement abordable. Au cours de la 2018-19 année, cette initiative conjointe a permis de construire et de réparer 1 946 logements abordables destinés aux personnes seules, aux familles et aux aînés à faible revenu, ainsi qu'aux personnes handicapées du Nouveau-Brunswick.

En vertu de l'entente, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick doit publier chaque année un rapport sur la façon dont les fonds ont été dépensés et sur les progrès qui ont été accomplis afin d'atteindre les objectifs énoncés dans l'entente.

Voici donc les résultats de la 2018-19 année du programme, au cours de laquelle près de 18,9 millions de dollars en fonds ont été attribués dans l'ensemble de la province.

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Total
1. Nombre de ménages qui n'ont plus besoin d'un logement à la suite de l'investissement dans le logement abordable	1 574	1 598	1 656	1 607	1 946	8 381
2. Logements locatifs créés pour accroître l'offre de logements abordables	40	43	36	40	37	196
3. Nombre de ménages dans le besoin qui ont pu effectuer des réparations urgentes à leur foyer pour le rendre sécuritaire et pouvoir continuer à l'occuper	731	779	748	786	978	4 022
4. Nombre de logements qui ont été améliorés afin d'être conformes à des normes acceptables de santé, de salubrité et de sécurité pour les occupants et à des normes d'accessibilité pour les personnes ayant un handicap	512	493	553	520	472	2 550
5. Nombre de logements locatifs non conformes aux normes qui ont été remis en état afin d'être conformes à des normes acceptables de santé et de sécurité	100	80	153	120	195	648
6. Nombre de ménages dans le besoin qui ont pu apporter des modifications pour améliorer l'accessibilité de leur habitation ou logement aux occupants ayant un handicap	115	123	136	118	110	602

7. Nombre de ménages d'aînés dans le besoin qui ont pu apporter des adaptations mineures à leur logement afin de faciliter les activités de la vie quotidienne	33	33	0 ¹	0 ²	103	169
8. Nombre de victimes de violence familiale qui ont pu quitter un milieu violent à la suite des investissements consentis au titre de l'entente	14	47	28	12	30	131
9. Nombre de maisons de transition et d'hébergement d'urgence ou de deuxième étape nouvellement construites pour les victimes de violence familiale et les ménages démunis	29	0	0	10	20	59
10. Nombre d'aînés ou de personnes ayant un handicap qui ont pu continuer de vivre de façon autonome	152 ³	160 ⁴	143 ⁵	122 ⁶	222 ⁷	799
11. Nombre de logements secondaires et de pavillons-jardins créés pour les adultes ayant un handicap	0	0	2	1	1	4
12. Possibilités de logement accrues, évaluées au moyen d'une description des programmes offerts (augmentation du nombre et des sortes) afin d'améliorer l'accès au logement abordable et de répondre aux besoins. La Société d'habitation collabore étroitement avec les organismes communautaires (comme l'Association du Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0

¹ L'information est capture sous l'entente 2016 concernant le Fonds consacré à l'infrastructure sociale.

² L'information est capture sous l'entente 2016 concernant le Fonds consacré à l'infrastructure sociale.

³ Le point n° 10 (2014-2015) susmentionné comprend le nombre de ménages désignés aux points n°s 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements étant construits et accessibles aux personnes handicapées (4 unités) au point n° 2.

⁴ Le point n° 10 (2015-2016) susmentionné comprend le nombre de ménages désignés aux points n°s 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements étant construits et accessibles aux personnes handicapées (4 unités) au point n° 2.

⁵ Le point n° 10 (2016-2017) susmentionné comprend le nombre de ménages désignés aux points n°s 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements étant construits et accessibles aux personnes handicapées (7 unités) au point n° 2.

⁶ Le point n° 10 (2017-2018) susmentionné comprend le nombre de ménages désignés aux points n°s 6 et 7 ainsi que le nombre de nouveaux logements étant construits et accessibles aux personnes handicapées (4 unités) au point n° 2.

⁷ Le point n° 10 (2018-2019) susmentionné comprend le nombre de ménages désignés aux points 6 et 7, ainsi que le nombre de nouveaux logements étant construits et accessibles aux personnes ayant un handicap (9 unités) au point n° 2.

pour l'intégration communautaire) et d'autres ministères (comme le ministère de la Santé) pour offrir des logements abordables et un soutien approprié aux personnes ayant des besoins spéciaux (par exemple personnes ayant des incapacités physiques, mentales ou intellectuelles, victimes de violence familiale, personnes itinérantes).						
13. Fonds supplémentaires versés pour répondre aux besoins de logement à la suite de l'investissement dans le logement abordable						3 745 M\$
14. Nombre d'apprentis qui travaillent sur tout projet entrepris dans le cadre de l'IDLA.		12	2	0	0	14
15.	<p>Description des activités ou des initiatives afin de promouvoir ou de soutenir la formation d'apprentissage des projets liés à l'Investissement dans le logement abordable :</p> <p>En juin 2014, à deux occasions, des publicités ont été imprimées dans tous les principaux quotidiens du Nouveau-Brunswick afin de promouvoir le Programme de logement locatif abordable. Le message publicitaire précisait que « les promoteurs sont invités à engager des entrepreneurs qui participent aux programmes d'apprentissage et de certification professionnelle du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ».</p>					